



Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

Americana 2023 - Ateliers sur l'écofiscalité

*Prochains jalons en écofiscalité pour
une économie plus verte au Québec*

Rapport et compte rendu



Table des matières

Avant-propos	2
1. Recommandations générales	3
2. Secteur Matières résiduelles	4
2.1 Occasions manquées	4
2.2 Idéation.....	4
2.3 Priorisation	6
3. Secteur Sols et eaux souterraines	7
3.1 Occasions manquées	7
3.2 Idéation.....	8
3.3 Priorisation	8
4. Secteur Eau.....	9
4.1 Occasions manquées	9
4.2 Idéation et priorisation.....	10
5. Secteur Air, Changements climatiques et Énergie (ACCÉ)	11
5.1 Occasions manquées	11
5.2 Idéation.....	11
5.3 Priorisation	12
6. Secteur Biodiversité.....	13
6.1 Occasions manquées	13
6.2 Idéation et priorisation.....	14
7. Conclusion - Les faits saillants des ateliers.....	15

Avant-propos

L'événement Americana, organisé par Réseau Environnement le 20 mars 2023, a été l'occasion d'aborder le sujet de l'écofiscalité. Thème central de l'événement, l'écofiscalité faisait partie de la programmation notamment lors de deux ateliers traitant des prochains jalons et des activités à venir en écofiscalité. Les cinq secteurs de Réseau Environnement (Eau, Matières résiduelles, Sols et eaux souterraines, Biodiversité et Air, Changements climatiques et Énergie) ont été représentés lors de ces deux ateliers, grâce à de multiples participants aux expériences diversifiées, qui ont permis de fournir les commentaires et idées qui se retrouvent dans ce présent rapport. Les idées et recommandations exposées dans ce document ne sont donc pas celles de Réseau Environnement, mais celles des participants et participantes à l'atelier.

1. Recommandations générales

Quelques recommandations générales ont été présentées par les personnes ayant participé aux ateliers. Il s'agit de commentaires qui ont été partagés par la plupart des participantes et participants issus de tous les secteurs de Réseau Environnement (Eau, Matières résiduelles, Sols et eaux souterraines, Air, Changements climatiques et Énergie et Biodiversité).

- Mieux sensibiliser grâce à l'écofiscalité
 - Informer et sensibiliser, les particuliers autant que les industries, commerces et institutions (ICI) sur le coût réel des produits. L'écofiscalité ne devra pas simplement être un outil de taxation supplémentaire, mais une manière de changer les habitudes de vie et comportements des Québécois.
- Rendre visibles les écofrais pour informer et sensibiliser au sujet de l'impact environnemental
 - Les bonus et malus ne sont pas visibles lors de l'achat, ils ne sont donc pas compréhensibles : il est important que cet impact sur le prix soit directement visible à l'achat pour avoir un effet. Cela veut donc dire de ne pas accorder de crédit d'impôt, car son impact n'est pas perceptible sur le coup, contrairement à un écofrais.
- Avoir une écofiscalité juste
 - Porter une attention particulière à l'équité sociale : pourquoi ne pas établir les coûts de l'écofiscalité en fonction des revenus des particuliers, afin de tenir compte de la justice environnementale et pour ne pas accroître les inégalités sociales?
- Adopter une écofiscalité positive, mais aussi négative
 - Agir en équilibre entre le bâton et la carotte, savoir utiliser une écofiscalité plutôt « négative », punissant les mauvaises actions et une qui serait positive, c'est-à-dire récompensant les bons gestes.
- Décentraliser vers les municipalités
 - Les municipalités, en plus de manquer de marge de manœuvre dans certaines situations, ne font pas payer le prix réel pour les services rendus, ce qui ajoute au fardeau financier. L'écofiscalité permettrait de diversifier leurs revenus, mais le gouvernement pourrait décentraliser certains pouvoirs, donnant ainsi plus de flexibilité aux acteurs municipaux.
- Création de fonds grâce à l'écofiscalité
 - Les revenus générés grâce à l'écofiscalité pourraient permettre la création de fonds. La transparence et la reddition de comptes devront être de mise et sont ont été soulignées à plusieurs reprises par les citoyens. Évidemment, ces fonds doivent servir à financer une transition durable. Des mécanismes de suivis, des rapports annuels devraient être présentés par les autorités à ce sujet.

- Accroître la transparence et la reddition de comptes
 - Pour confirmer l'efficacité des mesures et de l'impact de nos actions, il est nécessaire d'établir un suivi régulier des résultats obtenus par leur application. Un plan de suivi devrait accompagner chaque mesure en incluant des indicateurs de performance.

2. Secteur Matières résiduelles

2.1 Occasions manquées

Quels aspects et quels chantiers ont fait défaut au cours des dernières années ?

- La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un moyen réglementaire essentiel pour assurer une plus grande circularité des flux de matière. Pourtant, ce principe n'est pas suffisamment appliqué et est limité à trop peu de secteurs. En effet, les faibles taux de recyclage montrent que cet outil réglementaire n'est pas assez exploité. Pour beaucoup d'appareils, notamment les appareils réfrigérants, les écofrais sont intégrés au coût, ce qui peut tout simplement empêcher les consommateurs d'être sensibilisés à l'impact environnemental (par le coût) du produit.
- Certains enjeux liés à la REP sont à résoudre y compris les enjeux de contaminations et de suivi. En effet, il semble à ce jour que les suivis et les contrôles ne sont pas réalisés ou pas correctement effectués ce qui fait en sorte que le respect de la réglementation est déficient. L'enjeu provient parfois du fait que les échéanciers ont été repoussés et les pénalités abolies.
- Concernant les projets pilotes menés par les organisations et requérants du soutien, la plupart nécessitent une aide financière dès le début qui leur permettrait d'accéder aux nouvelles technologies de manière indépendante.

2.2 Idéation

Que pourrions-nous faire de mieux en écofiscalité ? Quelles nouvelles mesures écofiscales le Québec aurait-il avantage à développer pour une économie plus verte ?

- Comprendre l'impact de nos décisions
 - Effectuer une meilleure intégration de notre empreinte carbone, notamment grâce à des analyses de cycle de vie qui seraient plus poussées et mieux réfléchies, de façon à avoir plus d'impact sur l'empreinte carbone. Le secteur du textile est par exemple particulièrement prioritaire, puisqu'une grande

proportion des vêtements sont en circulation, leur cycle de vie représentant un véritable enjeu.

- Obliger et normaliser l'inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offres du gouvernement (adoption de l'écoconditionnalité).
- L'écofiscalité positive (soit la carotte) est une bonne chose, mais il faut savoir empêcher les mauvais comportements, en haussant le coût pour empêcher l'enfouissement, ou en développant une taxe sur l'élimination des produits pour forcer le remplacement de cette solution qui est trop simple à choisir. Augmenter les écofrais (et les rendre visibles) sur les produits non durables serait également pertinent. L'idée d'adopter une écofiscalité « négative » a été entendue à maintes reprises, comme une des premières actions à prendre.
- Pourquoi ne pas mettre en place des REP et davantage d'écofrais sur les résidus et secteurs générant beaucoup de déchets, par exemple, les résidus du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD) et les textiles ? Plusieurs intervenants ont spécifiquement ciblé le textile et les CRD, parmi d'autres secteurs mentionnés.
- Proposer un encadrement réglementaire plus poussé en adoptant, entre autres, le droit à la réparation, augmenter la disponibilité des pièces et le nombre de réparateurs. Davantage de financement pourrait être accordé aux initiatives visant à la réparation, la circularité, etc. Autrement, une cote de réparabilité apposée aux produits mis en vente devrait également figurer. De manière générale, accroître les facteurs favorisant la transparence et la traçabilité des produits sont deux conditions soulevées par les participants.
- Un pourcentage des fonds provenant de l'écofiscalité pourrait être dédié à la recherche, au développement et à l'innovation favorisant des initiatives circulaires.

Plusieurs de ces points ont d'ailleurs été recommandés dans les récentes prises de position de Réseau Environnement, notamment dans le [mémoire Pour que les résidus ultimes le soient véritablement](#) et dans le [mémoire sur le Projet de règlement modifiant le RRVPE](#).

- Manier l'écofiscalité négative, mais aussi positive
 - Récompenser les initiatives d'évitement. Par exemple, *Retournzy*, ou les banques alimentaires et friperies rendent un service à la société en détournant des matières qui n'ont pas à être gérées. De la même manière, favoriser la réparation serait une étape essentielle, cela pouvant se décliner de diverses manières, autant pour les entreprises que les consommateurs grâce à des incitatifs (de l'allègement fiscal se démontrant sous la forme d'un crédit ou retour d'impôt, par exemple). Un barème de performance comprenant des

détails sur la construction, la déconstruction et la réutilisation pourrait être mis en place, facilitant l'allègement fiscal qui suivrait.

- Les entreprises vendant du *remis à neuf* devraient être moins taxées. Le but est d'inciter les entreprises à mettre en marché des biens durables.
- Encourager de manière fiscale, la valorisation in situ. Une subvention pour la rénovation (bonus pour matériaux), mesure écofiscale pour le particulier agissant à titre de valoriseur, pourrait être mise en place : par exemple, une réduction de taxes pour l'achat de matériaux réemployés, ce qui favoriserait ainsi les synergies (symbioses) industrielles.
- Proposer un meilleur accompagnement, notamment via le milieu municipal
 - Mieux orienter et accompagner les ICI, notamment les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).
 - Les ICI ont besoin de financement et de ressources, car les obligations sont faibles (peu de leviers). La municipalisation des matières pour avoir un contrôle sur l'obligation vs l'enfouissement serait un bon point de départ.
 - S'assurer qu'il n'y ait pas de freins aux municipalités dans la déclaration de leurs compétences pour stimuler davantage de transparence des ICI afin que les municipalités puissent cibler à quel endroit elles peuvent agir sur leur territoire. Les participants ont ainsi exprimé à plusieurs reprises l'importance du droit à la municipalisation des ICI.
 - Le gouvernement devrait développer des outils pour l'écofiscalité à l'attention des municipalités notamment pour accroître la tarification incitative.
 - Accompagner les différentes parties prenantes des ICI qui gèrent une partie de la chaîne de vie des vêtements et CRD.
 - Des incitatifs pour éviter l'élimination ont été mis en place, mais aucun n'existe pour appliquer les 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation), ce qui génère donc peu de soutien pour les entreprises de contenants réutilisables. Des incitatifs pour la circularité pourraient également être mis en place.

2.3 Priorisation

Quelles sont les priorités en écofiscalité ?

Certaines idées de REP étant sur la liste depuis 2008, il faudrait peut-être prioriser certains secteurs et actions concrètes dans une feuille de route détaillée. Il serait également pertinent d'optimiser les outils existants dans un premier temps et d'en ajouter certains par la suite. Ainsi, plusieurs idées ont été partagées par les participants :

- **Sensibilisation des citoyens et incitatifs pour les citoyens et entreprises**

- Sensibiliser les citoyens : l'écofiscalité est encore une notion floue pour bien des citoyens.
- Enchâsser le droit à la réparation dans la loi
- Adopter des mesures écofiscales incitatives pour favoriser la réparation et le réemploi.
- **Une écofiscalité à deux facettes**
 - Récompenser les bons gestes des citoyens (carotte), mais savoir décourager les mauvais gestes avec le « bâton ».
- **Augmenter les redevances à l'enfouissement**
 - Augmenter la redevance à l'enfouissement, tant et aussi longtemps qu'enfouir sera moins cher, il n'y aura pas d'incitatif vers d'autres solutions. De la même manière, favoriser le financement basé sur un résultat concret et prouvé de détournement serait une bonne idée.
- **Municipalisation des ICI**
 - Assurer la protection et défense des compétences municipales, veiller à donner plus de marge de manœuvre aux municipalités.
- **Développer et accroître l'exemplarité de l'État**
 - Adopter des critères d'écoconditionnalité dans les appels d'offres du gouvernement devrait être obligatoire et serait accompagnée d'une reddition de comptes dans laquelle la transparence et la traçabilité au niveau de la REP règneraient.

3. Secteur Sols et eaux souterraines

3.1 Occasions manquées

Quels aspects et quels chantiers ont fait défaut au cours des dernières années ?

- Une grande proportion de l'eau potable provenant des nappes phréatiques au Québec est actuellement gaspillée.
- Les consommateurs et les organismes ne sont pas assez informés et sensibilisés. Il y a un problème d'équité au niveau des mesures écofiscales.
- Les excavations sont encore trop nombreuses au Québec et parfois mal encadrées.
- Un flou réglementaire existe au niveau du Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles (RVMR), à propos du changement de statut des matières résiduelles.
- Le Québec se procure actuellement davantage des minéraux critiques en construisant des mines souterraines que par le recyclage des appareils usagers comme les cellulaires. Nous devrions revoir notre stratégie afin d'inclure ces « mines urbaines ».

- Le principe du plus bas soumissionnaire est encore trop d'actualité, il s'agit d'un choix visant le meilleur rendement économique, alors qu'il faudrait s'en remettre davantage ou prioriser les besoins environnementaux.

3.2 Idéation

Que pourrions-nous faire de mieux en écofiscalité ? Quelles nouvelles mesures écofiscales le Québec aurait-il avantage à développer pour une économie plus verte ?

- En ce qui concerne milieux urbains, les participants ont indiqué que la création de subventions pour décontaminer les milieux urbains serait une idée pertinente. De la même manière, les entrepreneurs décontaminant un milieu urbain pourraient payer une taxe foncière pendant cinq ans, qui serait versée dans un fonds. Cela fonctionnerait donc dans un cadre de subvention circulaire ou avec de l'autofinancement.
- Mettre en place un système permettant la valorisation gratuite des sols AB comme matériau de remblayage afin d'éviter l'accumulation des sols faiblement contaminés.
- Développer des projets carboneutres, notamment avec :
 - Les projets industriels devraient être entourés de zones tampons autour des sites qui seraient remplies de végétaux favorisant ainsi une captation carbone. De plus, il faudrait tout faire pour qu'il y ait une conservation des milieux humides proches.
 - Une redevance pour ces entreprises de la part du gouvernement devrait être mise en place : si quelqu'un en fait plus, il aurait un octroi. Cela permettrait sans doute d'encourager les entreprises à mieux agir.
- Taxation des matières organiques : facturer en fonction d'un certain volume de matières organiques (MO) ou donner un allègement de taxes si moins de MO sont utilisées.

3.3 Priorisation

Quelles sont les priorités en écofiscalité ?

- **Proximité et milieux urbains** : Avoir des critères de proximité géographique pour les industries pour limiter l'impact des gaz à effet de serre (GES) et assurer la protection des milieux aux alentours. Accroître la transparence en ce qui a trait à la protection des sols et milieux, décontaminer les sols proches de milieux urbains.
- **Enfouissement** : l'enfouissement doit être doublement ou triplement taxé, il faut prioriser d'autres traitements et par la suite la valorisation des matériaux.
- Revoir la **règlementation du plus bas soumissionnaire** – les villes doivent aller vers le plus bas soumissionnaire, il faut revoir ce système afin de faire des choix respectueux de l'environnement.

- Adopter une **écofiscalité positive** qui vise à encourager les bons gestes pour les entreprises.

4. Secteur Eau

4.1 Occasions manquées

Quels aspects et quels chantiers ont fait défaut au cours des dernières années ?

- Aucune ou peu de base de données fiable et accessible en tout temps pour la consommation de l'eau au niveau du Québec n'est à jour. Peu de mesures sont disponibles pour comprendre l'utilisation au quotidien de l'eau.
- Les Québécois craignent que la tarification de l'eau soit mise en place. Il y a donc un enjeu de communication qu'il faudra surmonter. Par exemple, il faudrait préciser que la tarification permet de payer pour les services d'eau que l'on reçoit, et non l'eau en elle-même ; cette distinction est importante à prendre en compte.
- La tarification de l'utilisation de l'eau potable est souvent mentionnée, mais pourquoi ne pas aborder aussi les eaux usées et eaux pluviales. En effet, beaucoup d'attention est portée sur le prélèvement de l'eau, mais peu sur les rejets – ils sont pourtant tout aussi importants.
- Le prix n'est pas placé au bon endroit au niveau des redevances, il devrait considérer le coût total du service d'eau reçu.
- En ce qui concerne la tarification, il faudrait utiliser les données présentes dans les bilans annuels de l'eau, produits par chaque municipalité (données transmises au MAMH). Notons que la production du bilan par les municipalités est écoconditionnelle (s'ils ne le font pas, ils n'ont pas de subventions).
- Il y a un enjeu d'équité en ce qui concerne l'écofiscalité en eau dans les villes : n'avoir que des mesures écofiscales pour soutenir les services d'eau n'est pas viable, car il peut y avoir une inégalité entre les villes, certaines ayant plus de moyens que d'autres. En effet, il existe un grand défi au niveau de l'iniquité des services, certains organismes municipaux et particuliers ne pouvant pas payer au même titre que les autres.
- Il est nécessaire d'aider les « mauvais élèves », plusieurs d'entre eux n'ayant pas les moyens d'agir et ainsi n'ont pas les moyens de s'améliorer et leurs situations s'empirent chaque année. Oui, il faut subventionner les bons coups, mais ne pas oublier de soutenir ceux voulant agir, mais n'ayant pas les moyens de le faire.
- Taxation de l'eau : facturer en fonction d'un certain volume d'eau ou donner un allègement de taxes si moins d'eau est utilisée.

4.2 Idéation et priorisation

Que pourrions-nous faire de mieux en écofiscalité ? Quelles nouvelles mesures écofiscales le Québec aurait-il avantage à développer pour une économie plus verte ? Quelles sont les priorités en écofiscalité ?

- **Compteurs d'eau, informations et données** : il faut équiper tous les utilisateurs de compteurs d'eau afin de pouvoir récolter des données en temps opportun, acquérir de l'information et prendre les décisions adéquates. Cela servirait également à mettre un prix sur une ressource rare. De la même manière, mettre en place ou hausser les redevances sur l'eau serait pertinent pour limiter toutes formes de pertes ou gaspillage.
- **Taux modulé de la tarification** : Avoir un taux modulé de la tarification, des mesures écofiscales en fonction de la performance relative des municipalités, de la disponibilité de la ressource dans chaque localité, et en fonction des paramètres socio-économiques de la localité.
- **Subventions incitatives** pour l'installation d'outils de réduction de la consommation d'eau à la source (barils de pluies, réparation des fuites, etc.).
- **Remboursement de taxe systématique aux agriculteurs**, toutefois, si ce remboursement n'était pas systématique et devenait conditionnel au respect des normes et mises en place de bonnes pratiques (écoconditionnalité), cela pourrait être intéressant pour contrôler les potentielles sources de contamination à la source (exemple : déclaration de pesticides, bandes riveraines, etc.).
- **Créer des mesures fiscales hybrides** qui sortent des silos traditionnels (plus particulièrement en lien avec le secteur agricole et industriel). Besoin d'échanger entre les secteurs pour créer des synergies, des économies parallèles, une coordination multisecteur, et ainsi passer outre la compartimentalisation en vase clos.

En ce qui concerne les redevances, Réseau Environnement a pris position sur ce sujet, notamment dans le [Mémoire - Révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau \(chapitre Q-2, r. 42.1\)](#) ou encore dans la [lettre pour la Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau](#).

Le mémoire sur les redevances a également été l'occasion d'aborder la modulation en fonction de la performance des municipalités, sujet également mentionné dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

5. Secteur Air, Changements climatiques et Énergie (ACCÉ)

5.1 Occasions manquées

Quels aspects et quels chantiers ont fait défaut au cours des dernières années ?

- Au sujet du marché du carbone, le manque de cohérence entre les activités gouvernementales (fédéral et provincial) est pointé du doigt, les différents prix et approches n'aidant pas à rendre cohérentes les initiatives.
- Le domaine du **transport** a été particulièrement mentionné :
 - Beaucoup de « carottes » ont été attribuées par le gouvernement, alors que des désincitatifs auraient pu être plus pertinents : peu a été effectué dans les dernières années pour réellement renverser la tendance. Par exemple, même si le prix (donc les revenus de la taxe) de l'essence augmente, les ventes de VUS continuent de croître.
 - La transition vers les véhicules électriques et zéro émission (VZE) aurait pu être accompagnée d'une taxe sur les VUS. En ce moment, le gouvernement mise tout sur l'électrification, les alternatives (autre que la voiture) ne sont pas prises en compte dans les carottes ou bâtons, l'accent est mis sur l'électrification en trop grande partie.
- Les rejets industriels sont une occasion manquée, beaucoup de potentiel en valorisation et synergies pourrait être développé au Québec.
- Au niveau de l'énergie que le Québec possède, soit l'hydro-électricité, le prix payé pourrait être plus haut. Le citoyen paye un prix plutôt bas et dans une optique de transition énergétique, hausser les tarifs citoyens d'Hydro-Québec, tout en les répartissant équitablement, par exemple, selon la puissance serait une idée intéressante.
- D'une manière ou d'une autre, le Québec reste très dépendant des énergies fossiles qui sont encore financées par les activités quotidiennes. Cela empêche de réellement tourner la page et encourage la hausse des émissions de GES. Le signal du pollueur-payeur n'est également pas assez puissant, ce qui agit comme frein.

5.2 Idéation

Que pourrions-nous faire de mieux en écofiscalité ? Quelles nouvelles mesures écofiscales le Québec aurait-il avantage à développer pour une économie plus verte ?

- **Municipalités** : Réduire la dépendance à la taxe foncière municipale est une priorité, afin de permettre de trouver des alternatives pour financer les opérations des

municipalités. En ce qui concerne le transport, certaines solutions pourraient être adoptées par les municipalités pour financer le transport collectif. Certaines MRC ont adopté des taxes sur l'essence plus poussées à cette fin. Il faudra certainement garder à l'esprit que l'augmentation de la taxe sur l'essence pour financer le réseau de transport collectif [donne le pouvoir aux municipalités de hausser la taxe sur l'essence] pourrait avoir des impacts négatifs auprès de la population, tout en considérant les enjeux d'équité entre les régions.

- Les municipalités pourraient avoir plus de pouvoirs habilitants pour implanter des mesures écofiscales;
- Le transport est le plus gros générateur de GES; les camions ne sont pas assez taxés du point de vue municipal.
- Remplacer la TVQ par une TVQ (carbone) basée sur le coût carbone total d'un bien dans la chaîne de production : il serait préférable au marché du carbone actuel qui ne prend pas en compte les GES qui sont produits à l'étranger. Le consommateur doit être confronté à sa consommation de carbone (en voyant pourquoi, il faudrait rendre visible le coût carbone détaillé lors de l'achat). Un projet fait à l'Université Laval d'afficher le coût carbone des repas obtenait des résultats positifs, les consommateurs ne choisissant pas forcément les repas émetteurs de GES. La sensibilisation des citoyens fait également partie intégrante des idées pertinentes.
 - En ce qui concerne le prix carbone, une hausse doit être effectuée. Cela doit venir de pair avec des crédits carbone compensatoires au Québec, car il y a une fuite de capitaux vers la Californie.
- Pourquoi ne pas voir plus loin en ce qui concerne les activités émettrices de GES et les taxer au fur et à mesure? Par exemple, les viandes, notamment celles qui sont importées. De la même manière, une taxe en fonction des changements climatiques pourrait être instaurée, par exemple selon la superficie asphaltée du stationnement comparativement à celle qui n'est pas asphaltée.
- Adopter la cotation énergétique des bâtiments, qui est obligatoire en Europe. En cette époque où l'on parle d'un manque de 100 TWh pour Hydro-Québec, commencer par une meilleure isolation de nos bâtiments serait une bonne idée pour l'énergie. Les tarifs d'Hydro-Québec devraient être revus en fonction de la pointe de demande hivernale, en fonction du pied carré par habitant : ce serait un acte de justice écofiscale qui pourrait comprendre une réalité des régions vis-à-vis des milieux urbains.

5.3 Priorisation

Quelles sont les priorités en écofiscalité ?

- **Donner plus de pouvoirs aux acteurs locaux**
 - Aux municipalités, régions, et autres acteurs locaux. Un exemple serait en ce qui concerne la taxe sur l'essence pour le financement du transport régional.

- **Payer en fonction du coût environnemental ou internaliser les GES dans les coûts de consommation.**
 - Rendre visible le bonus/malus lors du prix pour s’assurer d’un effet et de sensibiliser lors de l’achat.
 - Hausser le prix du carbone, les tarifs d’Hydro-Québec, etc.
 - Prendre en compte les GES dans le prix final des produits, afin de rendre visibles le coût et l’impact GES qu’un produit peut avoir (scope 3).
 - Enjeux d’équité : avoir une alternative à payer pour éviter que des groupes vulnérables soient pénalisés davantage. Les prix doivent être pensés de manière progressive (en fonction du revenu, de la capacité de payer, etc.). Il sera possible de répartir le poids sur les entreprises également, plutôt que sur les citoyens uniquement.
- **Domaine prioritaire : Transport**
 - Considérant que les GES au Québec proviennent notamment des transports, c’est là où le bât blesse et que des actions urgentes doivent être prises, notamment en taxant davantage les VUS et véhicules énergivores de façon à accroître l’utilisation d’alternatives.

Plusieurs sujets abordés par les participants aux tables du secteur Air, Changements climatiques et Énergie (ACCÉ) de Réseau Environnement ont également été soulignés dans le [Mémoire : Atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES du Québec](#), déposé à l’automne 2022.

6. Secteur Biodiversité

6.1 Occasions manquées

Quels aspects et quels chantiers ont fait défaut au cours des dernières années ?

- Dans le domaine de la biodiversité, l’écofiscalité a notamment favorisé la conservation volontaire. Cependant, le cadre entourant les dons écologiques est encore trop restrictif pour favoriser leur approche encore très peu utilisée aujourd’hui par les villes et les promoteurs.
- Plusieurs municipalités ne sont pas au courant du fait qu’en vertu de leurs pouvoirs de taxation et d’autres moyens dont elles disposent, celles-ci peuvent employer l’écofiscalité pour limiter les comportements qui portent atteinte à la biodiversité sur leur territoire.

- Les mesures d'écofiscalité auraient pu être davantage utilisées pour décourager la destruction des milieux humides.
- Les incitatifs à la création de réserves naturelles peuvent se traduire par des manques à gagner pour les municipalités. Le gouvernement doit combler ce manque à gagner. Cette situation précaire est problématique pour les municipalités.

6.2 Idéation et priorisation

Que pourrions-nous faire de mieux en écofiscalité ? Quelles nouvelles mesures écofiscales le Québec aurait-il avantage à développer pour une économie plus verte ? Quelles sont les priorités en écofiscalité ?

- **Faire connaître et promouvoir les mesures d'écofiscalités pour la protection de la biodiversité** : Une des premières améliorations à effectuer serait de mieux diffuser et faire connaître les mesures d'écofiscalité notamment auprès du milieu municipal. Les représentants municipaux pourraient par exemple suivre des formations au sujet de l'écofiscalité. Les fonctionnaires ont tout intérêt à participer aux assises de regroupements municipaux tels que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) où le sujet de l'écofiscalité est souvent abordé. Les fonctionnaires municipaux détiennent des connaissances et assurent le suivi au-delà des cycles politiques, il est donc important de tisser des liens qui assurent la pérennité de la réflexion.
- **Monétariser les services fournis par les écosystèmes** : La valeur des services écosystémiques devrait être en tout temps calculée pour dissuader la destruction d'un milieu humide. Si une destruction a lieu, une compensation pécuniaire correspondant à la valeur précédemment calculée devra être versée dans un fonds dédié à financer des mesures d'écofiscalité visant à protéger le territoire. De cette façon, la monétarisation des services écosystémiques encourage les entreprises et les individus à investir directement dans la protection de l'environnement.
- **Élargir l'application des mesures d'écofiscalité à plus d'écosystèmes** : L'application des mesures d'écofiscalité devrait être élargie à d'autres milieux de valeur qui ne sont actuellement pas considérés par ces mesures. Elle devrait également être élargie aux milieux urbanisés.
Sensibiliser les promoteurs immobiliers : Développer de nouvelles démarches de sensibilisation auprès des promoteurs et le secteur de l'immobilier en accentuant sur la plus-value des services écosystémiques et de la valeur culturelle de la nature.

7. Conclusion - Les faits saillants des ateliers

1. Adopter une stratégie globale et cohérente d'écofiscalité incluant l'exemplarité de l'état en tant que donneur d'ordres plutôt que des mesures à la carte (ex.: écoconditionnalité à toute subvention du gouvernement)
2. Élever le prix des mesures écofiscales à un niveau suffisant pour provoquer de vrais changements de comportement (ex.: prix du carbone)
3. Mettre en place des mesures écofiscales socialement justes et communiquer afin d'en favoriser l'acceptabilité sociale en mettant en lumière cet aspect de justice sociale
4. Adopter une comptabilité verte qui mesure la valeur réelle des actifs environnementaux et le coût de leur destruction (ex.: cote énergétique, consommation de l'eau, valeur écosystémique des milieux naturels)
5. Être transparent dans la reddition de compte sur les fonds récupérés à tous les niveaux gouvernementaux
6. S'assurer que les mesures fiscales intégrées dans le prix des biens et services soient toujours visibles pour les consommateurs afin de maximiser leur effet psychologique (ex.: écofrais, taxe carbone, etc.)

EAU

MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET ÉNERGIE



Réseau
Environnement

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
514 270-7110
www.reseau-environnement.com
info@reseau-environnement.com

